

*Motion et pétition proposée par les syndicats
SNPREES-FO 42, Supautonome-FO et FERC-SUP CGT*

Nous vous proposons de signer cette pétition individuellement ou de l'adopter collectivement (par UFR, départements, laboratoires, filières...) sous forme de motion.

Non à la disparition de l'université de Saint-Étienne (UJM) !

A tous égards, le projet porté en réponse à l'IDEX (Initiative d'excellence) par la COMUE de Lyon présente de très nombreuses menaces quant à l'avenir de l'université de Saint-Étienne (Université Jean-Monnet, UJM). Celle-ci en effet disparaîtrait au sein d'un établissement présenté comme une « université nouvelle, unique et intégrée », qui fusionnerait toutes les universités de l'académie de Lyon et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Tous les exemples antérieurs de fusion d'universités en France montrent que les conditions de travail et les rémunérations des personnels se sont dégradées, que les tâches se sont alourdies, que le travail a été désorganisé. Les services administratifs ou techniques, les filières d'enseignement comme les laboratoires de recherche sont aussi menacés de mutualisations, regroupements ou disparitions. C'est le service public et la qualité de celui-ci, partout dans le territoire, qui seraient aussi mis en cause.

En conséquence, les signataires, **rejoignant la motion exprimée à l'unanimité des représentants syndicaux du personnel lors du comité technique du 25 novembre, refusent la disparition de l'UJM** et demandent :

- ▶ le retrait de l'UJM de tout processus impliquant la fusion de toutes les universités de la région lyonnaise en un seul établissement, au nom de la réponse à l'IDEX ou pour quelque autre raison que ce soit, quels que soient le rythme, les modalités ou le champ d'application de ce processus, quelle que soit la forme finale envisagée pour l'établissement ou « université-cible », y compris celle de grand établissement ;
- ▶ le maintien de l'UJM, qui doit rester dotée de la personnalité juridique (« personnalité morale »), avec son budget propre, ses instances propres (CA, CAC, CFVU, CR, CT, ...), ses structures propres (UFR, département d'enseignement, laboratoires EA, UMR, ...) et ses services propres (paie, bibliothèques, informatique, gestion des personnels, gestion des étudiants et vie étudiante, formation continue, etc.) ;
- ▶ le maintien à l'UJM de l'ensemble des personnels, des services, des affectations des personnels dans les services et des fiches de postes.
- ▶ le respect des statuts des personnels et des rémunérations, y compris les primes statutaires.

Vous pouvez en outre indiquer si vous seriez prêt à participer à un rassemblement pour défendre les demandes ci-dessus en ajoutant « RASS » après votre signature.

À remettre à un militant syndical FO ou CGT de votre connaissance ou envoyer par mail à cgt@univ-st-etienne.fr ou fo@univ-st-etienne.fr

NOM-Prénom	Signature

[illegible]